بسم الله الرحمن الرحيم

À propos de la célébration de l'anniversaire du Prophète (al mawlid an nabawî) صلى الله عليه وسلم

par l'éminent Cheikh Muhammad ibn Saalih Al °Uthaymîn رحمه الله

Essai de traduction:

Voici une question posée au Noble Cheikh Muhammad ibn Saalah Al °Uthaymîn -qu'Allaah lui fasse miséricorde- lors de l'émission de radio "nûrun °alaa addarb" sur la station "Idhaa°atu l Qur'âni l Karîm" diffusée à partir du Royaume d'Arabie Saoudite:

[Le présentateur dit]: Voici une lettre en provenance de Mekkah al Mukarramah dans laquelle la personne qui interroge dit: De nombreuses personnes disent que "Al Mawlid " [le fait de célébrer l'anniversaire de la naissance du Prophète عليه الصلاة والسلام] n'est pas une innovation [c'est-à-dire religieuse, ar. "bid°ah"] car cela consiste en une [simple] commémoration du Prophète عليه الصلاة والسلام et exaltation de son rappel et ne comporte rien comme futilité que ce soit de la musique ou autre...il ne s'agit plutôt que d'évocation de la

biographie ["sîrah"] de l'Élu عليه الصلاة والسلام . Quel est donc le jugement du "Mawlid" si celui-ci est célébré de cette manière. Je souhaite avoir une réponse complète et claire sur le sujet car beaucoup de gens considèrent qu'il n'y a en cela rien ne faisant partie des innovations mais qu'il ne s'agit que d'une simple commémoration, rien de plus.

La réponse du Cheikh: "La louange appartient à Allaah et je prie sur notre Prophète Muhammad et le salue ainsi que ses proches, ses compagnons et ceux qui les suivent convenablement jusqu'au jour de la rétribution. Il n'y aucun doute que le Prophète عليه الصلاة والسلام est le "sayyid" des enfants d'Âdam (1) et il n'y a aucun doute qu'il possède sur nous des droits plus nombreux et importants que les droits qu'ont sur nous nos mères et nos pères et il ne fait aucun doute non plus qu'il est pour nous une obligation de faire prévaloir son amour sur l'amour de nos propres personnes, nos enfants, nos parents et l'ensemble des gens (2), comme il ne fait aucun doute aussi qu'il possède comme qualités et mérites ce qu'aucun autre ne possède, tout ceci est évident et n'a nul besoin d'être démontré.

Et lorsque cette personne interroge à propos de la célébration de l'anniversaire ("Mawlid") du Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم alors nous nous interessons dans notre étude [de la question] à deux aspects. Premièrement, l'aspect historique; en effet, il n'existe aucune preuve nous permettant d'affirmer que sa naissance ait eu lieu lors de la douzième nuit de Rabî° Al Awwal (3), ni même qu'elle n'ait eu lieu le douzième jour de Rabî° Al Awwal, en revanche certains parmi les astronomes contemporains ont déduit que celle-ci aurait eu lieu le neuvième jour de Rabî° Al Awwal et donc, selon cette donnée, il n'est pas correct d'affirmer que la naissance ait eu lieu le douzième jour de Rabî° Al Awwal ni la douzième nuit, tout ceci [est incorrect] selon

l'aspect historique. Quant à l'aspect cultuel, nous disons: quelle est l'intention ces gens qui célèbrent l'anniversaire de la naissance du Prophète عليه الصلاة والسلام? Veulent-ils, par cette célébration, exprimer leur amour pour le Messager [d'Allaah] عليه الصلاة والسلام? S'ils veulent cela, alors l'expression de son amour se fait en mettant en valeur sa législation et en manifestant de l'attachement à celle-ci, en la défendant et en la préservant de toute innovation ["bid°ah"]; ou bien veulent-ils par ceci la remémoration du Messager d'Allaah عليه الصلاة والسلام? Alors en vérité, cette remémoration a lieu chaque jour à l'aide d'actes légiférés: les "mu'adhdhinûn" [ceux qui appellent à la prière] proclament du haut des minarets :"Ash-hadu anna Muhammadan Rasûlullaah" [j'atteste que Muhammad est le Messager d'Allaah]; les prieurs, à l'occasion de chaque prière, comme le prieur dit: "As Salaamu °alayka ayyuhaa an Nabî" [Que la paix et le salue soit sur toi ô Prophète] et il dit: "Ash-hadu allaa ilaaha illaa Allaahu wa ash-hadu anna Muhammadan °abduhu wa rasûluh" [j'atteste que nul ne mérite l'adoration autre qu'Allaah et j'atteste que Muhammad est son serviteur et son messager], et il dit [également]: "Allaahumma Salli °alaa Muhammadin wa °alaa aali Muhammad" [Ô Allaah prie sur Muhammad et sur les proches de Muhammad]...Plus que tout cela, chaque acte d'adoration est [en réalité] une remémoration du Messager d'Allaah صلى الله عليه وعلى آله وسلم et ceci car chaque adoration est construite sur deux éléments qui sont: la sincérité envers Allaah [l'exclusivité du culte voué pour Allaah] et le suivi du Messager d'Allaah صلى الله عليه وعلى آله وسلم [en suivant son exemple dans l'accomplissement de l'adoration], et par le suivi du Messager d'Allaah صلى الله عليه وعلى آله وسلم le souvenir de celui-ci est alors présent dans le coeur. Ou bien encore ceux-ci veulent-ils [par cette célébration] multiplier les formules de prières sur le Prophète (4) صلى الله عليه وعلى

آله وسلم et rappeler ses qualités? Nous disons alors: oui, nous sommes bien entendu d'accord avec eux concernant cette volonté, nous encourageons aussi à multiplier les formules de prières sur le Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم et à rappeler ses qualités صلى الله عليه وعلى آله وسلم [et les propager] au sein de sa communauté car ceci conduit à compléter l'amour envers lui ainsi que grandir son estime, et pousse à la conformité à sa législation. Mais tout ceci a-t-il été rapporté spécifiquement en ce qui concerne ce jour durant lequel le Messager [d'Allaah] صلى الله عليه وعلى آله وسلم est venu au monde ou bien ceci est-il général et se doit être ainsi dans chaque moment et à chaque instant? La réponse est [bien évidemment] la seconde. Ensuite, nous disons, lis donc la parole d'Allaah عز وجل :

(وَالسَّابِقُونَ الأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ)

[Les tout premiers [croyants] parmi les Émigrés [Al Muhaajirîn] et les Auxiliaires [Al Ansaar] (5) et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils l'agréent.]Sourate 9, verset 100

Sommes nous parmi ceux qui suivent les "Muhaajirîn" et les "Ansaar" en établissant, ou plutôt, en célébrant la naissance du Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم? La réponse est non, car ni les Califes "bien-guidés" ["Al Khulafaa'ur Raashidûn"] (6), ni les compagnons dans leur ensemble, ni ceux qui vinrent après eux et les suivirent convenablement, ni même les Savants [en arabe:"A'immah" qui est le pluriel de "imaam"] des musulmans après eux n'ont procédé à cette célébration ni en aucun cas n'ont invité ou encouragé les gens à le faire. Sommes nous donc plus méritant qu'eux en ce qui concerne le

Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم ou bien seraient-ils eux inattentifs et négligents dans l'instauration de ce droit vis-à-vis du Messager d'Allaah صلى الله عليه وعلى آله وسلم ? Ou encore seraient-ils ignorants à ce sujet et ne connaîtraient-ils pas cette chose?

Tout ceci est impensable, car lorsque la cause est présente et que les empêchements sont levés la conséquence doit nécéssairement se produire (7). Et aucun empêchement ne s'est présenté aux compagnons afin d'accomplir cette célébration mais ils savaient que ceci est une innovation ["bid°ah"] et [avaient conscience] que la sincérité de l'amour envers le Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم se trouve dans la parfaite conformité [à ses ordres] et non pas dans le fait d'innover dans sa religion [en y introduisant] ce qui n'en fait pas partie. Si donc l'individu est sincère dans son amour envers le Messager صلى الله عليه وعلى آله وسلم et dans sa croyance et conviction qu'il est le "sayyid" du genre humain, qu'il soit alors fermement attaché et fidèle à sa legislation, ce qui se trouve présent dans sa législation il le met en pratique et ce qui ne s'y trouve pas il s'en détourne, ceci est le pur amour, ceci est l'amour parfait.

De plus, dans ces anniversaires ["Mawaalid"] a lieu la mixité, et certaines paroles sont prononcées dans lesquelles se trouve de l'exagération dans la personne du Messager d'Allaah صلى الله عليه وعلى آله وسلم , et certains vont même jusqu'à scander des vers de "Al Burdah" qui est une poésie attribuée à Al Bûssîrî dans laquelle il dit:

يا أكرم الخلق ما لي من ألوذ به   سواك عند حلول الحادث العظيم

[Ô toi la plus noble des créatures, à part toi, je n'ai personne vers qui me réfugier lors des grands évènements]

Comment peut-il dire je n'ai personne d'autre que toi vers qui me

réfugier lors des grands évènements? Ceci est-il correct? C'est-à-dire que celui qui est atteint par un grand évènement ne retourne pas à Allaah -°azza wa jall-, il ne se réfugie pas vers Allaah -°azza wa jall-? Ceci est une forme de polythéisme ["shirk"]!

Ensuite il dit [dans la même poésie]: "Et si tu ne me prends pas par la main le Jour du retour, par indulgence de ta part, alors c'est la glissade assurée"...Est-ce que le Messager صلى الله عليه وعلى آله وسلم peut venir en aide ou sauver qui que ce soit le jour du retour? Alors que l'invocation des Messagers عليهم الصلاة والسلام ce jour-là sera: Ô Allaah sauve! Ô Allaah sauve! lors de la traversée du pont [As Siraat]. Et il dit également dans cette poésie alors qu'il s'adresse au Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم : "Ce monde et sa "dirrah" est certes une partie de ta générosité", ce monde ["ad duniaa"] et sa "dirrah" il veut dire l'au-delà ["al aakhirah"], tout ceci est une partie de la générosité du Messager صلى الله عليه وعلى آله وسلم , pas toute sa générosité mais simplement une partie et sa générosité entière est plus que ca! Si donc il attribue ce monde et l'autre à la générosité du Messager صلى الله عليه وعلى آله وسلم que reste-t-il à Allaah -Élevé soit-Il- dans ce monde et dans l'autre?! Il ne reste plus rien puisque ces deux mondes sont une partie de la générosité du Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم !! Et il dit également : "Et parmi ta science est la connaissance de la Table ["Al Lawh"]et de la Plume ["Al Qalam"](8)" - subhaana Allaah!- parmi sa science, et non pas l'entièreté de sa science, [parmi sa science] est le fait qu'il connaisse ce qui se trouve [inscrit] sur la table gardée ["Al Lawh ul Mahfûdh"] malgré le fait qu'Allaah ait ordonné à Son messager, dans un ordre s'adressant particulièrement à lui, de dire:

(قُلْ لا أَقُولُ لَكُمْ عِندِي خَزَائِنُ اللَّهِ وَلا أَعْلَمُ الْغَيْبَ وَلا أَقُولُ لَكُمْ إِنِّي مَلَكٌ إِنْ أَتَّبِعُ

﴿لا مَا يُوحَى إِلَيَّ قل هل يستوي الأعمى والبصير

[Dis[-leur]: “Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé.” Dis : “Est-ce que sont égaux l'aveugle et celui qui voit ?] Sourate 6 verset 50

Si donc le Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم n'a pas connaissance des choses invisibles [ou imperceptibles] dans ce bas-monde ["ad duniaa"] comment alors peut-on dire qu'il détient la science de la Table ["Al Lawh"] et de la Plume ["Al Qalam"] ou bien même que ceci n'est qu'une partie de sa science? Ceci est de l'exagération que le Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم [lui-même] n'agrée pas et, au contraire même, condamne et interdit (9). De plus, il se produit lors de telles célébrations certaines choses qui ressemblent à ce qui ne pourrait n'être l'oeuvre que de fous. En effet, nous avons déjà entendu que pendant que les participants sont assis c'est alors que soudainement ils sursautent et se lèvent tous ensemble comme un seul homme, ils prétendent que le Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم s'est présenté dans l'assemblée et qu'ils se sont levés par respect envers lui! Et ceci ne peut être l'acte de quelqu'un de raisonnable et, à plus forte raison, d'un croyant mais ceci ne semble ne pouvoir provenir que d'une personne atteinte de folie. Certes le Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم se trouve actuellement dans sa tombe et n'en sortira que le jour de la résurrection, comme Allaah-°azza wa jall- dit:

﴿وَمِنْ وَرَائِهِمْ بَرْزَخٌ إِلَى يَوْمِ يُبْعَثُونَ﴾

[Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu'au jour où ils seront

ressuscités]Sourate 23 verset 100

En résumé: [nous disons] que la célébration de l'anniversaire ["Al Mawlid"] du Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم n'est pas correcte selon l'aspect historique, et qu'elle n'est pas non plus permise selon l'aspect législatif et que ceci constitue une innovation [en matière de religion -"bid°ah"]. Et la créature la plus véridique et celle qui est la plus savante en ce qui concerne la législation ["ash sharî°ah"] d'Allaah a certes dit: "Et toute innovation est un égarement". J'invite donc l'ensemble de mes frères musulmans à délaisser cette chose et à se tourner entièrement vers Allaah, ainsi qu'[e je les invite] à la révérence et le respect de la Sunnah du Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم et de sa législation. Et que nul individu n'introduise dans la religion d'Allaah ce qui ne fait pas partie de la législation d'Allaah et qu'ils préservent leurs temps, leurs raisons, leurs pensées, leurs corps et leur argent d'être gaspillés dans cette célébration innovée [et sans fondements]. Et je demande à Allaah, pour nous ainsi que pour eux, la guidée, la réussite et d'améliorer la situation, Il est certes capable de toute chose." Fin de la traduction de la parole du Cheikh- qu'Allaah lui fasse miséricorde-.

pour consulter l'original en arabe:

http://www.ibnothaimeen.com/all/noor/article_1655.shtml

Note de bas de page:

(1).Cette expression fût rapportée du Prophète عليه الصلاة والسلام lui-même dans plusieurs ahaadîth certains dont certains sont relatés par l'Imaam Muslim dans son recueil authentique [صحيح مسلم كتاب الفضائل » باب تفضيل نبينا صلى الله عليه وسلم على جميع الخلائق]. AnNawawî dit dans son explication de "Sahîh Muslim":"Al Harwî dit: "as sayyid" c'est celui qui est supérieur à son peuple dans le bien...Les savants ont dit au sujet de sa parole عليه الصلاة والسلام "je suis le sayyid des enfants d'Âdam": il n'a pas dit cela par vantise, il a même clairement nié ce fait dans le célèbre hadîth, rapporté par autre que Muslim, [dans lequel il عليه الصلاة والسلام dit:] "Je suis le sayyid des enfants d'Âdam sans vantise [wa laa fakhr]...", mais il a dit cela pour deux raisons [explicables]: la première, car il y a en cela une réponse à l'ordre de son Seigneur:

وَأَمَّا بِنِعْمَةِ رَبِّكَ فَحَدِّثْ

[Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le.] Sourate Ad Duhaa, verset 11

La seconde: car cela fait partie de la clarification [du message] qu'il a pour obligation de transmettre à sa communauté afin qu'ils le connaissent, l'adoptent pour croyance, oeuvrent selon ce qu'implique une telle croyance, et l'estiment et le respectent à la hauteur de ce qu'implique son rang [son statut]." fin de la parole de AnNawawî.

(2). Selon ce qui est rapporté du hadîth de Anas ibn Maalik -qu'Allaah soit satisfait de lui- dans lequel le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit:

لا يؤمن أحدكم حتى أكون أحب إليه من ولده ، و والده ، و الناس أجمعين

[Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant tant que je ne serais pas plus aimé auprès de lui que ses enfants, ses parents et l'ensemble des gens] Rapporté par Al Bukhaarî et Muslim. voir Sahîh Al Jaami° [7582]

Ainsi que ce que rapporte l'Imaam Al Bukhaarî dans son "Sahîh" en disant:

حدثنا يحيى بن سليمان قال حدثني ابن وهب قال أخبرني حيوة قال حدثني أبو عقيل زهرة بن معبد أنه سمع جده عبد الله بن هشام قال كنا مع النبي صلى الله عليه وسلم وهو آخذ بيد عمر بن الخطاب فقال له عمر يا

رسول الله

لأنت أحب إلي من كل شيء إلا من نفسي فقال النبي صلى الله عليه وسلم لا والذي نفسي بيده حتى أكون أحب إليك من نفسك فقال له عمر فإنه الآن والله لأنت أحب إلي من نفسي فقال النبي صلى الله عليه وسلم الآن يا عمر

[°Abdullaah ibn Hishaam dit: Nous étions avec le Prophète صلى الله عليه وسلم alors qu'il tenait la main de °Umar ibn Al Khattaab, °Umar lui dit: "Ô Messager d'Allaah tu es certes plus aimé auprès de moi que toute autre chose à l'exception de ma propre personne." Le Prophète صلى الله عليه وسلم lui dit alors: "Non, par Celui qui détient mon âme en Sa main, jusqu'à ce que je sois plus aimé auprès de toi que ta propre personne" Et °Umar de lui dire: "Maintenant, par Allaah, tu es certes plus aimé pour moi que ma propre personne!" Le Prophète صلى الله عليه وسلم dit: "Maintenant, ô °Umar!"].

(3). Il s'agit du troisième mois du calendrier hégirien, celui dans lequel nous sommes actuellement et à la venue duquel de nombreux musulmans se préparent à célébrer l'anniversaire de la naissance du Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم ...

(4) Comme Allaah ordonna aux croyants en disant:

إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا

[Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ò vous qui croyez priez sur lui et adressez [-lui] vos salutations] Sourate 33 verset 56

Lorsque l´Éminent Cheikh °Abdal °Azîz ibn Baaz fût interrogé sur le sens de ce verset, parmi ce qu'il dit:

والصلاة من الله ثناؤه على عبده في الملأ الأعلى، ثناؤه عليه وذكره بأوصافه الجميلة عند الملائكة، هكذا صلاة الله على عبده، كما قال أبو العالية وجماعة من السلف، وتطلق الصلاة من الله على الرحمة، كما قال سبحانه: هُوَ الَّذِي يُصَلِّي عَلَيْكُمْ وَمَلَائِكَتُهُ.. (43) سورة الأحزاب، أي يرحمكم ويثني عليكم سبحانه وتعالى، فثناء الله على عبده عند الملائكة هو ذكر أوصافه الجميلة العظيمة، هذه صلاة الله على عبده، ويدخل فيها أيضاً رحمته لعباده وإحسانه إليهم سبحانه وتعالى

[Et la prière d'Allaah consiste en Ses éloges envers Son serviteur auprès de la haute assemblée, son éloge et le fait de le citer par ses belles qualités auprès des Anges, ceci est la prière d'Allaah sur son serviteur. Et ceci est notamment ce qu'a dit Abû al °Aaliyyah et un groupe de prédécesseurs [salaf]. Et la prière d'Allaah peut aussi être employée pour désigner la miséricorde, comme Il dit: "C'est Lui qui prie sur vous, - ainsi que Ses anges"(sourate 33 verset 43), c'est-à-dire:Il vous fait miséricorde et fait vos éloges - subhaanahu wa ta°aala-. Donc, l'éloge d'Allaah envers Son serviteur est le fait de le (le

serviteur) rappeler en citant ses belles et grandes qualités, c'est ceci la prière d'Allaah sur Son serviteur et ceci comprend aussi Sa miséricorde et Sa bienfaisance envers eux...]pour écouter et lire la réponse du cheikh en entier sur son site:
http://www.binbaz.org.sa/mat/9051

(5). Les Émigrés "Al Muhaajirûn" sont ceux parmi les compagnons ["As Sahaabah"] qui accomplirent l'émigration ["Al Hijrah"] de la Mecque vers Médine, quant aux Auxiliaires "Al Ansaar" il s'agit des habitants de Médine parmi les compagnons qui acceuillirent le Prophète صلى الله عليه وسلم et les "Muhaajirîn" lors de l'émigration ["Al Hijrah"] .

(6). Il s'agit de ceux qui succédèrent au Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم dans la gouvernance après sa mort صلى الله عليه وعلى آله وسلم ce sont, dans l'ordre: Abû Bakr As Siddîq, °Umar ibn Al Khattaab, °Uthmaan ibn °Affaan et °Alî ibn Abî Taalib -qu'Allaah soit satisfait d'eux-.

(7). Ceci est une règle permettant de réfuter n'importe quelle innovation. Ici, la cause de cette célébration est l'amour pour le Prophète صلى الله عليه وعلى آله وسلم. La célébration est donc la conséquence de cet amour. Si donc nul empêchement ne se présentait, avec la présence de cette cause parmi les Compagnons, la conséquence devrait automatiquement se produire. Le fait que ceci ne fût pas le cas est un indice prouvant qu'il y avait alors un empêchement. [voir "Iqtidaa'u Sirât al Mustaqîm" de Cheikh Al Islaam ibn Taymiyyah lorsque celui-ci parle de ce qui s'appelle "Al Massaalih Al Mursalah"]

(8) Ceci se rapporte au sujet de la foi au destin, en effet parmi ce qu'implique la croyance au destin est de croire que chaque chose prédestinée fût inscrite cinquante mille années avant la création des cieux et de la terre. Allaah ordonna alors à la plume ["al Qalam"] d'écrire ceci dans un livre, qui est appelé dans les textes du Qur'aan et de la Sunnah "La table gardée"["Al Lawh Al Mahfûdh"], tout ceci comme Allaah dit dans sourate Al Hajj:

أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ إِنَّ ذَلِكَ فِي كِتَابٍ إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ

[Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela est dans un Livre, et cela pour Allaah est bien facile.] [s.22: v.70].

ou encore dans sourate Al Hadîd:

مَا أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَابٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَا إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ

[Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant

que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah]

sourate 57 verset 22

Ou ce qui est rapporté du Prophète صلى الله عليه وسلم :

كتب الله مقادير الخلائق قبل أن يخلق السماوات والأرض بخمسين ألف سنة

[Allaah écrivit le destin des créatures cinquante mille ans avant qu'Il ne créé les cieux et la terre...] rapporté par Muslim

ou encore:

إن أول ما خلق الله القلم ، فقال له : اكتب ، قال : رب وماذا أكتب ؟ قال : اكتب مقادير كل شيء حتى تقوم الساعة

[La première chose qu'Allaah fît lorsqu'il créa la plûme ["Al Qalam"], Il lui dit (la traduction jusqu'ici est selon une des compréhensions des savants de ce hadîth):"Écris!" Elle (la plume) dit: "Ô Seigneur et que dois-je écrire?"Il dit:"Écris le destin de chaque chose jusqu'à ce que l'Heure ne vienne"] rapporté par Abû Daawûd, et ceci sont ses termes, ainsi que at Tirmidhî et d'autres...; jugé authentique par Al Albaanî dans son analyse des deux livres.

de même que:

كان الله على العرش ، وكان قبل كل شيء ، وكتب في اللوح كل شيء يكون

[Allaah était au-dessus de Son Trône ["°Arch"], avant toute chose, et Il écrivit sur la table ["Al Lawh"] tout ce qui devait être.]Authentifié par Al Albaanî dans son résumé du livre "Al ° Uluw".

et bien d'autres textes...

(9) Et ceci eu lieu de son vivant, comme dans le hadîth que rapporte Al Bukhaarî dans son "Sahîh" ainsi que At Tirmidhî et Ibn Maajah:

قالت الربيع بنت معوذ بن عفراء دخل علي النبي صلى الله عليه وسلم غداة بني علي ، فجلس على فراشي كمجلسك مني ، وجويريات يضربن بالدف ، يندبن من قتل من آبائهن يوم بدر ، حتى قالت جارية : وفينا

نبي يعلم ما في غد ، فقال النبي صلى الله عليه وسلم : لا تقولي هكذا ، وقولي ما كنت تقولين

و عند ابن ماجه: فقال أما هذا فلا تقولوه ما يعلم ما في غد إلا الله

[Ar Rabî° bint Mu°awwidh ibn °Afraa' dit: Le Prophète صلى الله عليه وسلم entra chez moi le lendemain matin de mon mariage, il s'assit alors sur mon matelas comme tu es actuellement assis [elle s'adresse à la personne à qui elle rapporte le hadîth], il y avait [chez moi]certaines fillettes qui frappait du "duff" en faisant l'éloge de ceux qui parmi leurs parents fûrent tués le Jour de [la bataille] de Badr, jusqu'au moment où l'une d'entre elles dit: "et parmi nous se trouve un Prophète qui connaît de quoi demain sera fait!"C'est alors que le Prophète صلى الله عليه وسلم dit: "Ne dis pas ce genre de choses et continue [contente toi] à dire ce que tu disais auparavant"dans certaines versions, comme chez Ibn Maajah, il صلى الله عليه وسلم dit: "Quant à ceci ne le dites pas, nul ne connait de quoi sera fait demain à part Allaah"]

و الله تعالى أعلم

قام بترجمة الفتوى إلى اللغة الفرنسية و بإضافة الهوامش أبو إسماعيل الأندلسي

Traduction réalisée par Abû Ismaa°îl Al Andalussî [avec adjonction des notes de bas de page]

Rabî° Al Awwal 1432/Février 2011